

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 2 MGP 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Opération Coeur de quartier de Kermoisan
Représentation de la ville de Quimper à la commission aménagement de la SAFI**

La Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) souhaite connaître le nom de l'élu qui représentera la ville de Quimper à la commission Aménagement de la SAFI pour l'opération « cœur de quartier de Kermoisan ».

En application du traité de concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération "cœur de quartier de Kermoisan" à Quimper avec la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI), la ville de Quimper, en tant que concédant, est représentée au sein de la commission aménagement de l'aménageur.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire. Ainsi, les personnes suivantes représenteront la commune de Quimper au sein de la commission aménagement de l'aménageur :

- membre titulaire : M. Guillaume MENGUY, adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, de la rénovation urbaine et des espaces verts ;
- membre suppléant : M. André GUENEGAN, adjoint chargé des ressources humaines et des relations extérieures avec les partenaires ;

Le maire,

Ludovic JOLIVET